

J. J. 21-41

Jous-commission
des finances
(rachat de l'ouest)

nommée le 22 8^{me} 1907

mm^{ms} Boudenoot rapporteur
gauthier
antoine Ferrier
Raymond Poincaré
charles Pevet



Sous-commission des finances
chargée d'examiner les conséquences
financières du projet de rachat de
l'Ouest

nommée par la com^{on} des finances
le mardi 22 Octobre 1907

Comprenant MM^{rs}

R. Poincaré, rapporteur général

Boudenoot

Gauthier

Antoine Perrier

Charles Prevet

(1)

Séance du 7 Novembre 1907

Etaient présents: MM^{rs} R. Poincaré,
Charles Prevet, Boudouot, Antoine
Perrier.

M. Gauthier, excusé

Après une étude sommaire des documents fournis par le Ministre des finances pour éclairer la com^{on} sur les conséquences financières du rachat de l' Ouest, — les membres de la sous-commission ~~décident~~, en vue d'obtenir des documents ou des renseignements complémentaires, — décident d'adresser les deux lettres suivantes, la première au Ministre des finances, la seconde au Ministre des Travaux publics.

I Monsieur le Ministre (des finances)

La sous-commission des finances, chargée de l'étude préalable des conséquences financières du rachat de l' Ouest, désireuse de poursuivre son étude rapidement, en s'entourant des renseignements les plus complets possible, me prie de vous demander la communication des documents ci-après:

1^o Rapport de la com^{on} présidée par M^r Picard et donnant les conséquences financières des conventions ou protocoles signés par M^r Maruéjols,

Ministre des Travaux publics.

2° Rapport de M^r l'inspecteur général des finances Blondel, en date du mois d'août 1906, sur le rachat de la Compagnie de l'Ouest à la date du 31 Décembre 1905.

3° Étude de M^r Mussat, ingénieur en chef des ports et chaussées, faite sur le rachat, par les ordres de M^r le Ministre des Travaux publics et visée aux Annexes du rapport de M^r Pevet (page 151st)

V. agréés etc

Signé: Bousenoot

II Monsieur le Ministre (des Travaux publics)

La Commission des finances a nommé une sous-commission pour étudier le plus rapidement possible les conséquences financières du projet de rachat de l'Ouest.

En poursuivant cette étude, nous avons remarqué que l'article 5 de la Convention passée le 6 Juillet 1896 entre le Ministre des Travaux publics et la C^{ie} de l'Ouest, et approuvée par une loi du 17 Juin 1897, spécifie que le compte de la garantie sera régi par les articles 8 et 10 de la Convention du 17 Juillet 1883 et par l'article 9 de la Convention des 29 Juillet 1858 et 11 Juin 1859.

Nous désirerions savoir dans quelles conditions cette référence aux Conventions de 1858 et de 1859 a pu être introduite dans celle de 1896 et quelle signification précise

votre Département y attache.

Aguez etc

Signé: R. Poincaré

Rapporteur général

Séance ouverte à 2 h 3/4

levée à 4 heures

Monsieur le Ministre (des Travaux publics)

La Com^m des Finances a nommé une sous-commission pour étudier le plus rapidement possible les conséquences financières du projet de rachat de l' Ouest.

En poursuivant cette étude, nous avons remarqué que l'article 5 de la Convention passée le 6 Juillet 1896 entre le Ministre des travaux publics et la C^{ie} de l' Ouest, et approuvée par une loi du 17 Juin 1897, spécifie que le compte de la garantie sera régi par les articles 8 et 10 de la Convention du 17 Juillet 1883 et par l'article 9 de la Convention des 29 Juillet 1858 et 11 Juin 1859.

Nous désirerions savoir dans quelles conditions cette référence aux Conventions de 1858 et de 1859 a pu être introduite dans celle de 1896 et quelle signification précise votre Département y attache.

Agreiez etc

Signé : R. Poincaré

Rapporteur général

Séance ouverte à 2^h 3/4

levée à 4 heures

Séance du 7 Novembre 1907



Étaient présents MM^{ms} R. Pomicaré,
Charles Prevet, Boudenoot, Antoine
Perrier.

M^r Gauthier, excusé.

Après une étude sommaire des documents fournis par le Ministre des finances pour éclairer la com^m sur les conséquences financières du rachat de l'Ouest, - les membres de la sous-com^m décident d'adresser les deux lettres suivantes, la première au ~~Ministre~~ Ministre des finances, la seconde au Ministre des Travaux publics, tendant l'une et l'autre à obtenir des documents ou des renseignements complémentaires.

Monsieur le Ministre (des finances)

~~La com^m~~ La sous-commission des finances, chargée de l'étude préalable des conséquences financières du rachat de l'Ouest, désireuse de poursuivre son étude rapidement, en s'entourant des renseignements les plus complets possible, me prie de vous demander la communication des documents ci-après :

1° Rapport de la com^m présidée par M^r Picard et donnant les conséquences financières des conventions ou protocoles signés par M^r Maruéjols, ministre des Travaux Publics.

2° Rapport de M^r l'inspecteur général des finances Blondel, en date du mois d'août 1906, sur le rachat de la Compagnie de l'Ouest à la date du 31 X^{bre} 1905.

3° Étude de M^r Mussat, ingénieur en chef des ports et chaussées, faite sur le rachat, par les ordres de M^r le Ministre des Travaux publics et visée aux Annexes du rapport de M^r Prevet (page 151 §1)

V. agriez etc

Signé: Boudenoot

(4)

Leçon du lundi 2 Décembre 1907

Étaient présents; MM^m R. Poincaré,
Charles Prevet, Boudenoot, Antoine
Perrier.

M^r Gauthier, excusé.

M^r R. Poincaré communique à la
sous-commission la réponse qu'il a reçue
de M^r Barthou à sa lettre du 7 No-
vembre dernier.

De cette réponse du Ministre des
Travaux publics, il ressort nettement que,
en ce qui concerne la réalisation du gage
de l'Etat, ce sont les conventions de
1858 qui sont applicables.

M^r Boudenoot donne lecture de
la réponse du Ministre des finances
à sa lettre du 7 Novembre dernier.

M^r Caillaux y exprime "ses vifs re-
grets de ne pouvoir répondre au désir
de la sous-commission". Elle lui ré-
clame des documents d'ordre intérieur,
destinés à éclairer le Ministre et qui ne
peuvent être distraits des dossiers ad-
ministratifs.

M^r Boudenoot ajoute que la lettre
du Ministre des finances contient une inex-
actitude. Le rapport Blondel que M^r
Caillaux dit appartenir au département

des travaux publics, appartient bien en réalité à celui des finances.

Par suite du refus de communiquer les derniers documents réclamés par la sous-commission, celle-ci ne se trouve pas plus avancée que la com^{on} des chemins de fer.

Cette fin de non recevoir opposée à la demande de la sous-com^{on} n'est pas faite pour lui inspirer confiance.

Ne conviendrait-il pas d'insister dans une nouvelle lettre sur la nécessité de la communication de ces pièces, - et même de proposer une communication sur place?

M^r Poincaré est d'avis qu'il faut adresser une nouvelle lettre au Ministre des finances, qui sera signée par M^r Boudenoist, mais sur les termes de laquelle la sous-commission doit s'entendre avec précision.

Il conviendrait en effet de faire remonter à M^r Caillaux que le refus opposé pourra produire sur l'opinion, quand il sera connu, un effet plus grave que l'inconvénient de remettre à une com^{on} parlementaire des documents administratifs confidentiels. En outre, il faut ajouter que si ces rapports sont communiqués, la com^{on} s'engage à n'en reproduire aucun passage qui puisse nuire aux intérêts de l'Etat.

M^r Charles Prevet, Il faut avant tout que la sous-commission, pour remplir la mission qui lui a été confiée, entre en

possession de ces documents. Ce sont des études faites sur les conséquences financières du rachat par les services compétents. Pourquoi ces études appartiendraient-elles exclusivement aux ministres? Ceux-ci nous demandent de partager leur responsabilité, ils doivent donc nous communiquer les documents qui ont déterminé leur conviction.

La lettre suivante, élaborée par les membres de la sous-com^m, sera adressée aujourd'hui même à M^r Caillaux, ministre des finances :

Monsieur le Ministre

J'ai soumis à la sous-commission des finances la réponse que vous avez bien voulu faire, en date du 15 g^{br} 1907, à la demande de communication de documents que j'avais eu l'honneur de vous adresser en son nom.

La sous-com^m des finances a délibéré à ce sujet, en même temps que sur une lettre écrite le 14 g^{br} 1907 au Rapporteur général par M^r le Ministre des Travaux publics.

M^r Barthou a bien voulu nous envoyer les renseignements que nous lui avions demandés directement.

Mais la sous-commission a été surprise du refus que vous avez opposé à sa demande.

Les documents visés dans ma lettre précédente appartiennent, dites-vous, au ministre

(7)

des Travaux publics et sont des documents d'ordre intérieur uniquement destinés à éclairer le Ministre à la demande duquel ils ont été rédigés.

Nous nous permettrons d'abord de remarquer que l'un au moins de ces documents, le rapport de M^r Blondel, ne peut appartenir qu'à votre département. Il a été précisément demandé en vue de chiffrer les conséquences financières du rachat et il ne semble pas qu'il puisse être gardé secret vis à vis d'une commission parlementaire chargée d'examiner ces mêmes conséquences.

Nous n'avons pas besoin de vous dire que si le rapport contenait quelque passage dont la divulgation nous semblait nuisible aux intérêts de l'Etat la commission des finances serait la première à prendre toutes précautions pour éviter une publicité regrettable.

Quant aux autres documents demandés, ils peuvent seuls nous fournir des éléments de comparaison indispensables entre plusieurs projets gouvernementaux.

Il n'est pas possible qu'une commission des finances soit privée du droit d'exercer un contrôle aussi nécessaire.

Le Parlement et l'opinion pourraient, à juste titre, s'étonner et s'émouvoir de ce refus de communication et supposer que ces documents en question contiennent contre le rachat des appréciations décisives.

Nous sommes donc convaincus que vous estimerez comme nous que la communication que nous vous avons demandée ne présente aucun danger, et nous est au contraire indispensable.

Veuillez agréer

Signé: Boudenoot

Séance ouverte à 2^h
levée à 2^h 3/4

(9)

Séance du mardi 25 Février 1908

Tous les membres de la sous-com^m
étaient présents.

M^r Boudewoot donne lecture
du rapport qu'il a préparé sur
l'avis à donner par la com^m des
finances sur les conséquences finan-
cières du projet de rachat de l'Ouest

Au cours de cette lecture les
observations suivantes sont faites:

M^r Gauthier. Il ne faudrait pas
que les chiffres que vous citez de moi soient
donnés comme des chiffres fermes, résultant
de travaux faits par les services du ministère.

Etant ministre des travaux publics, je
vis poser à la Chambre la question du
rachat. Je demandais l'ajournement en
disant que je ne pouvais me prononcer sur
cette question.

Néanmoins, je répondis en posant à
mon tour des questions aux partisans du
rachat, en faisant des hypothèses. Ce
sont ces hypothèses que vous donnez,
mais qu'il ne faut pas tenir pour des
évaluations précises, car je n'avais pas
encore les éléments pour les pouvoir faire.

M^r Boudenoat. Je vais tenir compte de votre observation et changer la phrase de mon rapport par celle-ci :

" En se fondant sur les hypothèses de la Direction, le Ministre Gauthier évaluait..... "

M^r Charles Prevet. Au sujet du refus des derniers documents réclamés par la commission des finances, j'ai retrouvé dans le discours prononcé par M^r Barthou à la Chambre le 7 X^{bre} 1906 une déclaration qui est assez piquante.

Faisant allusion aux travaux de la commission inter-ministérielle constituée par lui, d'accord avec M^r Poincaré, et parlant du rapport de M^r Musrat, — le Ministre des travaux publics annonce qu'il " livrera aux commissions chargées de l'opération du rachat, " le rapport en question, — dont les conclusions, ajoute-t-il, l'ont déterminé, lui, en faveur du rachat et lui permettent de demander à la Chambre de se prononcer pour le rachat.

Après un échange de vues sur l'intérêt de cette citation, M^m les membres de la sous-com^m décident que, dans la partie du rapport de M^r Boudenoat où il est parlé du refus de communiquer les documents présentés au Ministre des travaux publics par les membres de la commission inter-ministérielle, — la déclaration de M^r Barthou, relative

à la promesse de communication du rapport Mussat, sera donné en note.

Il est décidé en outre que cette insertion ne sera demandée, et faite s'il y a lieu, qu'à la prochaine séance de la com^m plénière des finances dans laquelle le rapport de M. Boudenoot sera lu par MM^{ms} Charles Prevet et Poincaré. La note en question pourrait être ainsi rédigée:

"Nous avons été d'autant plus déçus du refus opposé par le Ministre que la citation ci-dessus semble indiquer"

M. Poincaré dit, à propos de la combinaison financière tendant à l'exécution pratique du rachat voté (combinaison d'emprunt, budget spécial du chemin de fer de l'Etat), - qu'il est singulier qu'on ne nous saisisse pas de la totalité de l'opération. Le même projet de loi devrait contenir la décision du rachat, puis le système financier du rachat.

M. Gauthier. Il est important de faire ressortir la différence qui existe entre le système actuel, qui nous donne des garanties, et le système futur qui est en l'air.

M. Charles Prevet. Mon opinion est qu'il est impossible de voter le rachat sans voter immédiatement le régime financier sous lequel ce système fonctionnera.

Il ne s'agit pas seulement de dépenses d'exploitation mais de comptes d'établissement au jour le jour. Le pouvoir législatif ne permet au pouvoir exécutif d'engager des dépenses sans le contrôle du Parlement que dans des cas exceptionnels. Le principe serait violé puisque, si le système financier du rachat qui est proposé était accepté, on verrait des dépenses de premier établissement engagées par décret, sans contrôle, pour un temps illimité.

M. Poincaré. Je suis convaincu qu'un très grand nombre de partisans du rachat, au Sénat, ne l'accepteront pas dans ces conditions. C'est toujours ce procédé détestable des formules, des vœux. On nous dit : votez le rachat en principe, après on verra !

M. Ant. Perrier. Ne conviendrait-il pas de conclure le rapport en disant que la com^m des finances, demande, conjointement avec le projet de rachat, le dépôt des voies et moyens ? On doit demander très logiquement au Sénat de surseoir jusqu'à ce qu'il soit saisi d'un projet total.

M. Boudenoot. Ce projet est à la Chambre, le rapport est fait. Il a été distribué le 22 Mars 1907 mais il n'a pas encore été discuté.

MM^{rs} Charles Prevet et Poincaré
sont d'avis que le rapport pourrait
conclure à peu près comme suit:

Votre commission ne peut donner un avis
favorable à une opération quelle qu'elle soit dont
elle ne connaît que le principe, sans connaître
le mode d'application.

L'art. 1^{er} porte la décision du rachat.

L'art. 2 pose que l'opération se fera par
décret (emprunt)

La commission estime qu'on ne peut statuer
sur le rachat sans statuer en même temps sur
le mode d'exécution qui sera employé et elle
exprime l'avis que le Sénat doit demander
à être saisi à la fois de la question du rachat
et du projet de loi sur les voies et moyens fi-
nanciers.

M^r Brouderoot dit que pour ajouter
cette ~~conclusion~~ deuxième conclusion
au rapport, il faut que, comme la
première, elle ait été approuvée par
la commission. C'est donc celle-ci
qu'il faut en saisir.

M^r Ch. Prevet. Bien entendu:
c'est cela dont nous la saisissons
vendredi.

M^r Gauthier. Un point de vue
non moins important est de faire
ressortir dans la conclusion du

rapport que les documents remis pour l'étude financière du rachat sont insuffisants.

M. Charles Prevet. Sans doute, mais le second point de vue, que je viens de préciser, doit être le plus fort et le plus concluant pour le Sénat.

M. R. Poincaré. Le Gouvernement si la question est ainsi posée tâchera, à tout prix, d'éviter un vote de sursis émis par le Sénat.

M. Ant. Ferrier. C'est sur la nécessité de ce vote de sursis que nous devons insister.

M. Gauthier. Il n'est pas moins important de montrer que la Com^m des finances qui a voulu évaluer l'affaire, s'est trouvée, faute de documents suffisants, — en face d'une impossibilité.

M. R. Poincaré. On nous met en présence de projets qui ne tiennent pas, dont les conséquences financières sont insoupçonnées. La même chose s'est produit à propos du projet sur les retraites ouvrières. Un député des plus influents de la majorité m'avouait récemment que, dans le conflit qui surgit entre la com^m sénatoriale de retraites ouvrières et le Gouvernement, — c'était la com^m qui avait raison.

[s'adressant à M^r Boudenoot] Le rapport que vous venez de nous lire est fort bien, et permettez moi de vous féliciter d'avoir aussi exactement rendu l'avis de la sous-commission.

M^r Ch. Prevet. L'analyse que vous avez faite des notes fournies par le Ministre des finances est très claire et sera fort appréciée.

M^r Ant. Perrier. C'est pourquoi je voudrais que M^r Boudenoot, dès maintenant, fit tirer en épreuves son rapport pour que, à la prochaine séance de la com^m des finances, puissent être suivies avec plus de précision que dans une lecture rapide, toutes les considérations, tous les chiffres qu'il contient et qui sont très intéressants.

M^r Boudenoot. Comme le Gouvernement, le Sénat, notre Président même M^r Magnin, nous pressent au sujet du dépôt le plus rapide possible de l'avis de la com^m, — je serais partisan, pour aller plus vite, de lire d'abord mon rapport vendredi prochain à la com^m et de ne le faire tirer en épreuves qu'après cette lecture, qui, vous le voyez, n'a pas pris plus d'une heure, en dehors des observations qu'elle a soulevées.

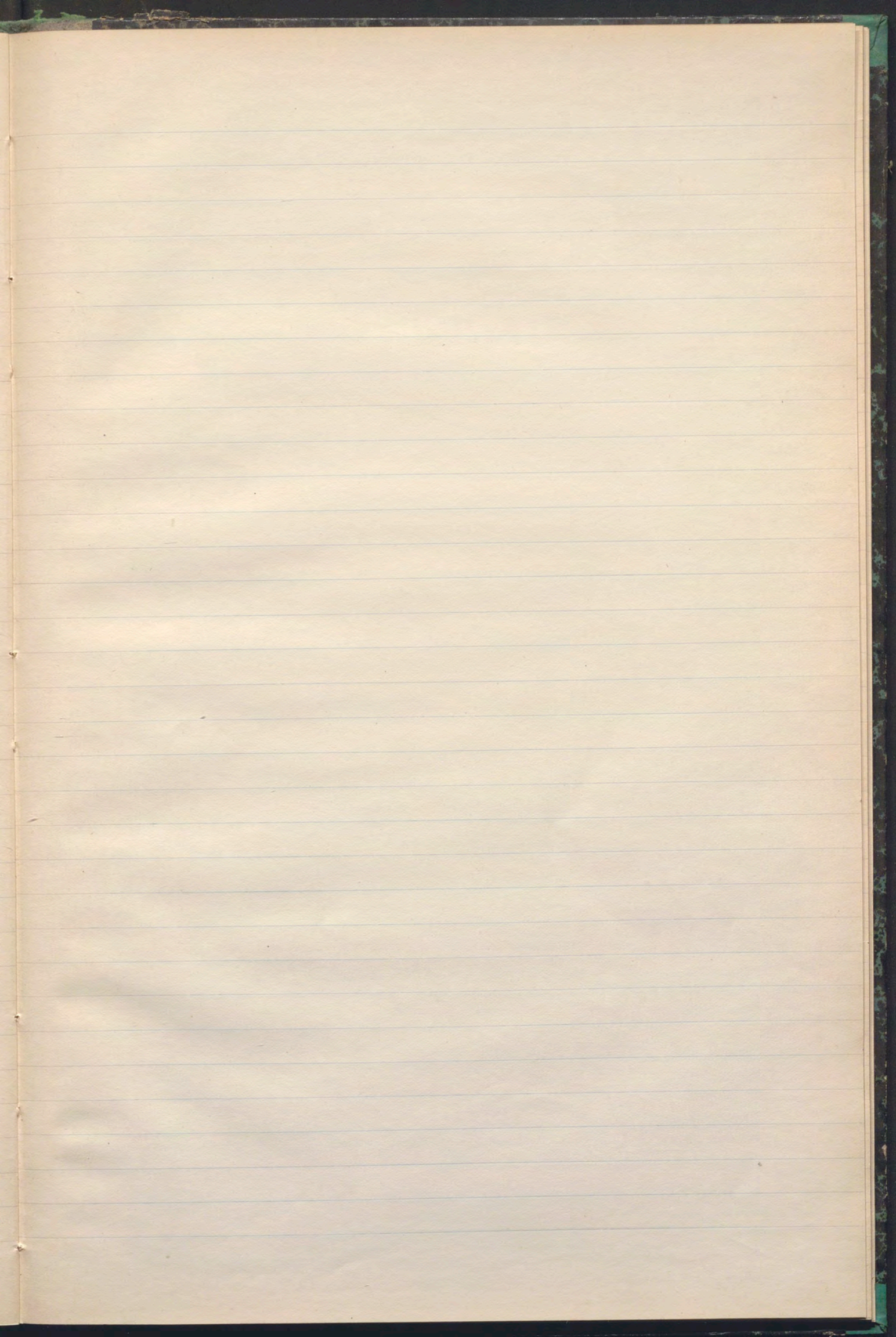
Il est nécessaire de consacrer

une autre séance à l'adoption définitive du rapport, la com^e des finances aurait sous les yeux les épreuves que j'aurais fait tirer dans l'intervalle.

M^r Gauthier revient sur les avantages du système financier actuel qui offre toutes garanties.

Au contraire, le système qui serait employé après le vote du rachat présenterait toutes sortes d'inconvénients et de dangers. On aura un Ministre qui, à propos des chemins de fer de l'Etat, pourra trancher dans le grand. Il y aura un service public qui pourra emprunter sans contrôle. Dans cette nouvelle organisation comment le Ministre pourra-t-il refuser une gare, un train, un tarif? Le robinet sera ouvert et le moyen de donner satisfaction si facile!

La séance ouverte à 4^h 1/2
est levée à 6^h moins 1/4





Sous-commission des finances
chargée d'examiner les conséquences
financières du projet de rachat de
l' Ouest

nommée par la com^{on} des finances
le mardi 22 Octobre 1907

Comprenant MM^{rs}

R. Poincaré, rapporteur général

Boudénoot

Gauthier

Antoine Perrier

Charles Prevet